



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 16 février 2021

Préavis N° 03/2021 concernant la demande de crédit destiné à soutenir les entreprises et commerces locaux impactés par la crise sanitaire COVID-19

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 15 février 2021 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N°03/2021,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité et 5 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à engager la somme de CHF 140'000.- destinée à soutenir les entreprises et commerces locaux impactés par la crise sanitaire COVID-19 ;
- Cette dépense sera financée par la trésorerie courante ;
- Ce montant sera porté au compte no 110.00/3659.00
- Autoriser la municipalité à signer tous les contrats nécessaires

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 15 février 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Luc Bürgy



La secrétaire

Ariane Wunderli